ATTESTATION DE REMISE D'OUVRAGE

CARREFOUR GIRATOIRE SIS A ENSUES LA REDONNE AU « PR + 4 + 0238 »

Conformément à la convention de travaux avec mise à disposition du domaine public routier départemental portant sur la réalisation par la SARL ENSUA d'un carrefour de type giratoire à Ensuès la Redonne au PR + 4 + 0238 (l'Ouvrage) et signée le 16 novembre 2012 entre :

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône (le Département), d'une part,

Et

La SARL ENSUA (RCS 534 263 652) agissant en qualité d'aménageur de la ZAC des Aiguilles à Ensuès-la-Redonne (La SARL ENSUA), d'autre part,

Le Département, pris en la personne de Monsieur Frédéric LACROIX :

- A constaté avec la SARL ENSUA l'achèvement des travaux de réalisation de l'Ouvrage confiés par cette dernière à la société EUROVIA et, à cette occasion, participé aux opérations de réception de l'Ouvrage précité le 8 mars 2021, et émis toute réserve utile auprès de la SARL ENSUA.

- A constaté avec la SARL ENSUA la levée par la société EUROVIA de l'ensemble des réserves ainsi émises le 21 mai 2021.

En conséquence de quoi, et conformément à l'article 7 de la convention de travaux avec mise à disposition du domaine public routier départemental du 16 novembre 2012, le Département atteste avoir reçu l'Ouvrage le 8 mars 2021.

Fait pour servir et valoir ce que de droit, le 15 septembre 2021

Pour SARL ENSUA
Monsieur Serge PINAZO
Responsable Méthodes et travaux

Pour le DEPARTEMENT
Monsieur Frédéric LACROIX
Chargé d'opérations

Reçu au Contrôle de légalité le 03 juillet 2024